



**MINISTÈRE  
DES SOLIDARITÉS  
ET DE LA SANTÉ**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## **Avis d'appel à projets sur la prévention des violences et la sensibilisation des enfants sur les temps périscolaires et extra-scolaires**

### **Autorité compétente pour l'appel à projets**

#### **Ministère des Solidarités et de la Santé**

Direction générale de la cohésion sociale (DGCS)

Sous-direction de l'enfance et de la famille

Bureau de la protection de l'enfance et de l'adolescence

[DGCS-PROTECTION-ENFANCE@social.gouv.fr](mailto:DGCS-PROTECTION-ENFANCE@social.gouv.fr)

### **Objet de l'appel à projets**

Le plan de lutte contre les violences faites aux enfants prévoit ainsi d'investir le temps périscolaire et extrascolaire pour mener des actions de prévention des violences mais également de promotion des droits de l'enfant en s'appuyant sur les associations. Dans ce cadre, il est prévu dès 2020 le lancement d'un appel à projets pour la labellisation d'actions et d'outils pédagogiques existants.

### **Date limite du dépôt des dossiers de candidature :**

**15 janvier 2021**

Le dossier de candidature est transmis exclusivement en version électronique à l'adresse suivante :

[DGCS-PROTECTION-ENFANCE@social.gouv.fr](mailto:DGCS-PROTECTION-ENFANCE@social.gouv.fr)

**En annexe : Cahier des charges**